

Communauté de Communes Cœur de Sologne

L'Economie Sociale et Solidaire (ESS) est définie par la Loi ESS comme « un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine ». Les entreprises faisant parties du périmètre ESS sont **les associations, les coopératives, les mutuelles, les fondations et les entreprises commerciales de l'ESS car ayant une utilité sociale**. C'est une économie ancrée dans les territoires ayant pour **principe la gestion démocratique, la non-lucrativité individuelle et l'utilité collective**.

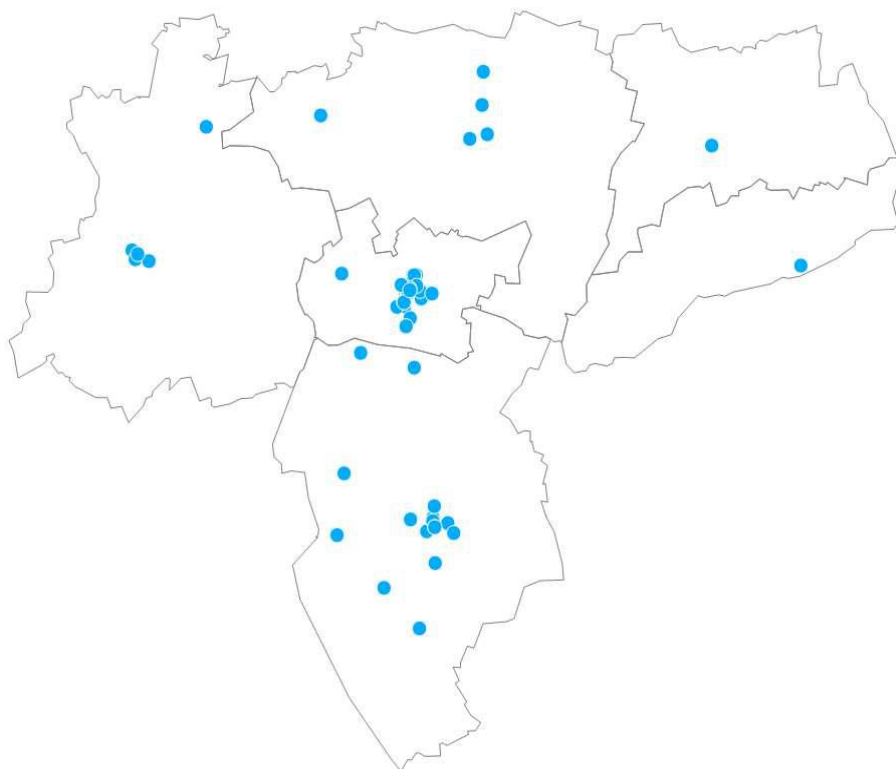
Les chiffres clés de l'Emploi ESS

En 2015, l'ESS représente **12,36% des établissements employeurs*** de votre communauté de communes, ce qui représente **15,86% des personnes salariées** travaillant sur votre territoire.

Les trois secteurs* les plus dynamiques sont :

- L'Action Sociale ;
- Les Arts, Sports et Loisirs ;
- Le secteur des Services divers.

Implantation des entreprises de l'ESS



Source : Observatoire de la CRESS Centre-Val de Loire d'après INSEE SIRENE Janvier 2020

31/12/2015	Nombre de salariés ESS	Part des salariés ESS	Nombre établissements employeurs de l'ESS	Part des établissements employeurs de l'ESS
CC Cœur de Sologne	502	15,86%	45	12,36%
Loir-et-Cher	10 011	9,90%	1 277	11,21%
Centre-Val de Loire	84 381	10,50%	9 253	11,10%

*Source : Observatoire de la CRESS Centre-Val de Loire d'après INSEE CLAP 31/12/2015

Contact :
j.fulloy@cresscentre.org

CRESS Centre-Val de Loire - Maison Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire
6 ter rue Abbé Pasty - 45400 Fleury-les-Aubrais
Tél. 02 38 68 18 90 - contact@cresscentre.org - www.cresscentre.org